

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 B 05577 Numéro SIREN : 477 866 214 Nom ou dénomination : FINANCIERE EFICIUM
--

Ce dépôt a été enregistré le 03/03/2021 sous le numéro de dépôt 16381

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2019	Net 31/12/2018
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	38 509	22 086	16 422	
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles	57 800		57 800	20 617
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	177 042	124 739	52 303	41 621
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	7 416 360		7 416 360	7 411 360
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	25 759		25 759	24 862
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	7 715 469	146 826	7 568 643	7 498 459
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	1 857 267	5 307	1 851 961	1 488 936
Autres créances	453 542		453 542	427 981
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	16 108		16 108	16 108
Disponibilités	378 163		378 163	386 789
Charges constatées d'avance (3)	41 833		41 833	79 146
TOTAL ACTIF CIRCULANT	2 746 914	5 307	2 741 607	2 398 960
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	10 462 383	152 132	10 310 251	9 897 419
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	31/12/2019	31/12/2018
CAPITAUX PROPRES		
Capital	237 330	237 330
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	1 662 586	1 662 586
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	23 733	23 733
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	4 593 684	4 196 247
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	627 475	497 437
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	7 144 808	6 617 333
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		4 000
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		4 000
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	579 660	807 965
Emprunts et dettes financières diverses (3)	1 400 608	1 570 303
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	244 048	155 884
Dettes fiscales et sociales	630 615	531 695
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	310 512	210 240
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	3 165 443	3 276 087
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	10 310 251	9 897 419
(1) Dont à plus d'un an (a)	480 156	578 456
(1) Dont à moins d'un an (a)	2 685 287	2 697 630
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		41
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	France	Exportations	31/12/2019	31/12/2018
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	3 535 475		3 535 475	2 836 748
Chiffre d'affaires net	3 535 475		3 535 475	2 836 748
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			10 923	47 366
Autres produits			172	324
Total produits d'exploitation (I)			3 546 569	2 884 438
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			1 298 271	1 095 538
Impôts, taxes et versements assimilés			78 289	63 306
Salaires et traitements			1 144 648	879 713
Charges sociales			482 935	377 386
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			24 569	20 906
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			5 307	
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			66 889	37 497
Total charges d'exploitation (II)			3 100 908	2 474 345
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			445 662	410 093
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)			367 749	258 440
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			674	467
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			368 423	258 907
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			52 299	80 963
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			52 299	80 963
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			316 123	177 944
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			761 785	588 037

Compte de résultat (suite)

	31/12/2019	31/12/2018
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	3 565	1 278
Sur opérations en capital	27 000	
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	30 565	1 278
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	1 793	1 993
Sur opérations en capital	11 785	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)	13 578	1 993
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	16 987	-714
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	151 297	89 886
Total des produits (I+III+V+VII)	3 945 557	3 144 624
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	3 318 082	2 647 187
BENEFICE OU PERTE	627 475	497 437
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

COMPTES ANNUELS

2019

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Annexes

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS FINANCIERE EFICIUM

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019, dont le total est de 10 310 251 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 627 475 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/12/2019 par le Président

Règles générales

Les états financiers ont été établis en conformité avec le règlement ANC 2016-07 du 4 novembre 2016 homologué par arrêté ministériel du 26 décembre 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 an à 5 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 6 ans
- * Matériel de transport : 3 à 4 ans
- * Matériel de bureau : 1 à 3 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 6 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Titres de participation

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice. La valeur actuelle est déterminée par référence à la quote-part des capitaux propres que les titres représentent, au cours de change de clôture pour les sociétés étrangères, rectifiée, le cas échéant, des plus ou moins-values latentes pour tenir compte de la valeur intrinsèque des sociétés. Les méthodes retenues pour évaluer cette dernière prennent notamment en considération les prévisions de trésorerie ou les multiples comptables.

Résultat financier

Les intérêts versés aux entreprises liées s'élèvent à 20.998 € et les intérêts perçus s'élèvent à 3.789 €.

La société a perçu des ses filiales des dividendes d'un montant de 363.960 €.

Les autres comptes d'intérêts représentent les charges d'emprunts ainsi que les intérêts sur les avances BPI relatives au préfinancement du CICE, ainsi que des gains sur dépôts de garantie.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Celles -ci étant calculées après dix ans d'ancienneté, représentant 1/2 mois de salaire, la majorité des salariés ne remplit pas les conditions requises. Son montant n'est donc pas significatif.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

 Faits caractéristiques**Autres éléments significatifs**

La Société Financière EFICIUM a créé le 1er mars 2019, sa nouvelle filiale, EFICIUM AQUITAINE, dont elle est l'unique associé pour un capital de 5.000 €.

 Evènements postérieurs à la clôture

Les états financiers de l'entité ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité. Le niveau des activités a commencé à être affectées par COVID-19 au premier trimestre 2020 et l'entité s'attend à un impact négatif sur ses états financiers en 2020. La société, compte tenu du caractère récent de l'épidémie et des mesures annoncées par le gouvernement pour aider les entreprises, n'est toutefois pas en capacité d'en apprécier l'impact chiffré éventuel. A la date d'arrêté des comptes des états financiers 2019 de l'entité, la direction de l'entité n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remette en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

Notes sur l'actif immobilisé

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles	37 859	79 067	20 617	96 309
Immobilisations corporelles	159 918	42 191	25 067	177 042
Immobilisations financières	7 436 222	6 137	240	7 442 119
Total	7 633 998	127 395	45 924	7 715 469
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles	17 242	4 845		22 086
Immobilisations corporelles	118 297	19 724	13 282	124 739
Immobilisations financières				
Total	135 539	24 569	13 282	146 826
ACTIF NET				7 568 643

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	79 067	42 191	6 137	127 395
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	79 067	42 191	6 137	127 395
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions	20 617	25 067	240	45 924
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice	20 617	25 067	240	45 924

Amortissements

CADRE A SITUATION ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE

	Valeur en début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions sorties reprises	Valeur en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de dévelop. (I)				
Autres immobilisations incorporelles (II)	17 242	4 845		22 086
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Install. générales, agenc. et aménagements co				
Install. techniques, matériel et outillage industri				
Install. générales, agencements et aménageme	35 786	992		36 778
Matériel de transport	12 812	7 883	13 282	7 413
Matériel de bureau et informatique , mobilier	69 699	10 849		80 548
Emballages récupérables et divers				
Total III	118 297	19 724	13 282	124 739
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)	135 539	24 569	13 282	146 826

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Provisions pour risques	4 000,00		4 000,00	
Provisions pour dépréciation		5 306,50		5 306,50
Total	4 000,00	5 306,50	4 000,00	5 306,50
Exploitation		5 306,50	4 000,00	

Synthèse des charges à payer

	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 204,00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	41 407,20
Dettes fiscales et sociales	89 435,58
Autres dettes	308 214,51
Total	440 261,29

 Synthèse des charges constatées d'avance

Montant	
Charges d'exploitation	41 833,24
Total	41 833,24

 Synthèse des produits à recevoir

Montant	
Créances clients et comptes rattachés	206 170,76
Total	206 170,76

Notes sur l'intégration fiscale

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/01/2005, la société SAS FINANCIERE EFICIUM est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS FINANCIERE EFICIUM. Elle agit en qualité de tête de groupe.

L'exercice clos le 31/12/2019 constitue le quinzième exercice d'intégration pour la Filiale INTER NET.

L'exercice clos le 31/12/2019 constitue le douzième exercice d'intégration pour la Filiale GIS.

Il est rappelé que la Filiale CLEAN a été absorbée au 31 mai 2014 avec effet rétroactif au 1er janvier 2014 par la SAS INTER NET.

Engagements donnés

	Montant en euros
<i>Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit</i>	579 660,24
Autres engagements donnés	579 660,24
Total	579 660,24
Dont concernant :	

Variation des capitaux propres

	Solde au 01/01/2019	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2019
Capital	237 329,60				237 329,60
Primes d'émission	1 662 586,40				1 662 586,40
Réserve légale	23 732,96				23 732,96
Report à Nouveau	4 196 246,78	4 593 683,74	4 593 683,74	4 196 246,78	4 593 683,74
Résultat de l'exercice	497 436,96	-497 436,96	627 475,04	497 436,96	627 475,04
<i>Dividendes</i>		100 000,00			
Total Capitaux Propres	6 617 332,70	4 196 246,78	5 221 158,78	4 693 683,74	7 144 807,74

Tableau des filiales

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SAS EFICIUM WORKTEAM PARIS 77680 ROISSY EN BRIE	100 020,00	297 538,00	100,00	-40 128,00
SAS 3 D BY EFICIUM 92110 CLICHY	50 000,00	164 184,00	51,80	420 493,00
SAS EFICIUM PARIS EST 77680 ROISSY EN BRIE	230 000,00	89 050,00	100,00	-140 966,01
SAS WELCOME BY EFICIUM 75016 PARIS	10 000,00	-16 109,00	55,00	13 282,00
SAS EFICIUM AQUITAINE 33064 BORDEAUX	5 000,00		100,00	
SAS EFICIUM PARIS OUEST 92110 CLICHY	200 000,00	239 609,00	100,00	199 311,35
SARL EFICIUM AZUR 06270 VILLENEUVE LOUBET	455 000,00	12 000,00	100,00	209 730,00
SAS NETLAIR SERVICE 77680 ROISSY EN BRIE	7 622,00	231 832,00	100,00	28 067,00
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				

 Notes sur les capitaux propres**Capitaux propres**

Composition du Capital Social

Capital social d'un montant de 237 320,00 euros décomposé en 400 000 titres d'une valeur nominale de 0,59 euros.

FINANCIERE EFICIUM
Société par actions simplifiée
au capital de 237 329,60 euros
Siège social : 88, avenue des Ternes, 75017 PARIS
477 866 214 RCS PARIS

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 31 AOUT 2020**

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'élevant à 627 475,00 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 627 475,00 euros

En totalité en compte au compte « Report à Nouveau »

Dont le montant s'élève à 5 121 158 euros suite à la distribution exceptionnelle de dividendes intervenue le 30 juin 2020.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 7 044 807,00 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués depuis la constitution de la Société ont été les suivants :

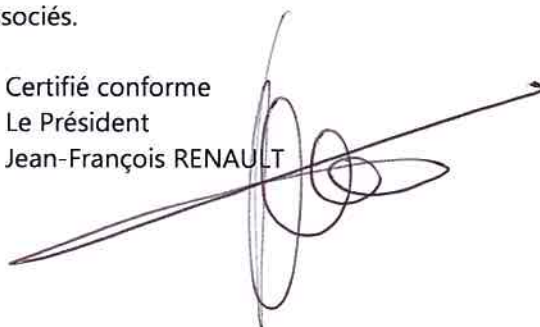
Exercice	Dividende versé	Portion ouvrant droit à abattement	Portion n'ouvrant pas droit à abattement
Exercice 31.12.2016	0 €	0 €	0 €
Exercice 31.12.2017	100 000 €	100 000 €	0 €
Exercice 31.12.2018	100 000 €	100 000 €	0 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 31 août 2020

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Jean-François RENAULT



FINANCIERE EFICIUM

Société par Actions Simplifiée

88, avenue des Ternes

75017 Paris

R.C.S Nanterre 477 866 214

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019



Société d'expertise comptable inscrite au tableau
de l'ordre de Paris - Ile de France.

Société de commissariat aux comptes membre
de la compagnie régionale de Paris.

Exelmans Audit & Conseil - 21, rue de Téhéran - 75008 Paris - Tél. : 01 45 20 20 23 - Fax : 01 45 20 20 27
RCS Paris B 482 026 739 - code APE 6920Z - TVA n° FR 584 820 267 39.

FINANCIERE EFICIUM

Société par Actions Simplifiée

88, avenue des Ternes

75017 Paris

R.C.S Nanterre 477 866 214

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2019

A l'assemblée générale de la société FINANCIERE EFICIUM,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée dans votre assemblée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société FINANCIERE EFICIUM relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019 tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Président le 31 mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

La note « Titres de participations » du paragraphe « Règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels expose les règles et méthodes d'évaluation des titres de participation. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons été conduits à nous assurer de la pertinence de la méthode retenue et de la cohérence des éléments ayant conduits à la détermination de la valeur actuelle. Nous avons également vérifié que la note « Titres de participations » de l'annexe aux comptes annuels donne une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président arrêté le 23 juin 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L. 441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 25 août 2020

Le commissaire aux comptes

Exelmans Audit & Conseil

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Stéphane DAHAN', is positioned above the printed name.

Stéphane DAHAN